

Contester un avis d'inaptitude

Par PaRemy

Bonsoir,

Lors de ma seconde visite au MT, j'ai expliqué qu'il ne s'agissait plus que de quelques legers vertiges suite au trauma crânien. Cependant, il ma proposé de conserver l'avis d'inaptitude.

Que se passerait-il si je conteste l'inaptitude aujourd'hui car les migaines ont presque disparues et l'équilibre est revenu ?

Ce recours administratif est-il suspensif de la procédure de licenciement ?

Si non, et que l'inspecteur du travail infirme l'avis d'inaptitude après le licenciement, que se passe-t-il ?

Merci de toutes vos réponses, cela me permet de me préparer à ma défense.